

REGION MARITIME



Commune des Lacs 1

Aného
Ville tricentenaire
Deux fois capitale du Togo

1951- 2023

130 B.P. 109 Aného - TOGO

Standard : (+228) 70 52 67 67

www.lacs1.mairie.tg

contactmairieaneho@lacs1.mairie.tg

Membre Fondateur de la Faïtière
des Communes du TOGO
(F.C.T.)

Membre de l'Association
Internationale des Maires
Francophones (A.I.M.F.)
Partenaire du Conseil Général
des Yvelines (France)

Membre des Cités et Gouvernements
Locaux Unis d'Afrique
(CGLU Afrique)

Membre de l'Organe des Collectivités
Territoriales Transfrontalières
du Sud Bénin Togo
(OCT- SBT)

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE DE LA
GOUVERNANCE LOCALE ET DES
AFFAIRES COUTUMIERES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

REGION MARITIME

PREFECTURE DES LACS

COMMUNE DES LACS 1

CABINET

SERVICE COMMUNICATION

N° *016* /2026/MATGLAC/RM/PL/CL1-CAB-SC

COMMUNIQUE

Le Maire de la Commune des Lacs 1 informe tous les candidats inscrits à l'examen du permis de conduire catégorie A, dédié aux motos que l'épreuve écrite et la conduite se dérouleront le **lundi 29 juin à la Mairie d'Aného**.

À cet effet, les candidats sont priés de se présenter sur les lieux de l'examen à 06 h 30 précises.

Chaque candidat devra obligatoirement se munir de l'une des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité ;
- Carte d'électeur.

Le Maire sait compter sur le sens de responsabilité et la ponctualité de tous les candidats pour le bon déroulement de cet examen.

Fait à Aného, le **23 JUIN 2026**



Me Alexis John C.D. AQUEREBURU